
Adresse de la société populaire, du conseil général de la commune, de la justice de paix et de la garde nationale de Seyssel (Ain), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire, du conseil général de la commune, de la justice de paix et de la garde nationale de Seyssel (Ain), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 362;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_20014_t1_0362_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Un membre appuie aussi le sursis demandé.
Ces deux propositions sont décrétées (83).

50

Les membres de la commission des salpêtres de la section de Montreuil [Paris], présentent à la Convention les bustes de Marat et de Lepeletier, composés de cette matière inflammable qui fait trembler les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (84).

51

Les membres de la société populaire, le conseil-général de la commune, la justice de paix et la garde nationale de Seyssel, département de l'Ain, réunis dans le temple de l'Être-Suprême, pour la lecture des lois, félicitent la Convention, par une adresse signée individuellement, d'avoir déjoué les conspirations, et fait subir aux conspirateurs le peine due à leurs forfaits; ils la remercient de son adresse au Peuple français: elle est à leurs yeux le gage de la sécurité des hommes vertueux et du désespoir pour des hommes de sang. Ils la félicitent de son décret du 21 vendémiaire, qui rappelle les sociétés populaires à leur institution démocratique. Ils se déclarent ennemis jurés de toute espèce d'aristocratie; ils témoignent leur indignation d'avoir vu dans un journal, se disant l'Ami du Peuple, et qui se dissémine gratuitement dans les sociétés, que le rédacteur ose comparer Carrier aux hommes vertueux, et la majorité de la Convention à une faction. Ils finissent par une invitation à la Convention nationale de rester à son poste, où ils la défendront au péril de leurs vies, pour achever ce qu'elle a si glorieusement commencé.

Mention honorable, insertion au bulletin (85).

52

Le comité de bienfaisance de la section de Montreuil [Paris], demande que l'on accélère la distribution des secours que la commission de ce nom est chargée de faire.

Renvoyé au comité des Secours publics, pour en rendre compte à la Convention (86).

(83) C 327 (1), pl. 1433, p. 13 sous la signature de Rovère. *Débats*, n° 799, 1022; *J. Univ.*, n° 1831.

(84) P.-V., L, 229. *F. de la Républ.*, n° 72; *J. Perlet*, n° 799.

(85) P.-V., L, 229.

(86) P.-V., L, 229.

PELSEZ (orateur): Législateurs, organe de l'humanité souffrante, le comité de Bienfaisance de la section de Montreuil se présente avec confiance à votre barre pour y déposer ses vives sollicitudes sur la misère affreuse à laquelle est livrée une foule de malheureux patriotes des deux sexes.

Quel tableau déchirant pour des âmes sensibles de voir que, dans le nombre de trois mille individus luttant contre le besoin, il s'en trouve plus de huit cents qui n'ont qu'un peu de paille pour reposer leur tête et réparer un peu les forces que les fatigues du jour avaient épuisées!

Il n'est aucun de vous, législateurs, qui ne versât des larmes de sang s'il était, comme nous le sommes tous les jours, témoin des privations d'objets les plus nécessaires à la vie des infortunés pour qui nous implorons votre bienfaisance.

Ici il verrait le fils couché avec la mère, faute d'un grabat; là, la fille avec le père; ailleurs de jeunes innocents, entassés la nuit les uns sur les autres, couchés sur la terre, couverts de haillons, et leur mère incertaine d'avoir le lendemain le morceau de pain pour apaiser leur faim dévorante.

Quelles sont ces victimes des premiers besoins? Ce sont les destructeurs de la Bastille et du trône; ce sont les intrépides guerriers du 10 août; c'est une partie des habitants du faubourg Antoine, dont le respect pour la Convention s'est montré dans toutes les occasions et ne se démentira jamais.

Par quelle fatalité, n'est-il parvenu aucuns fonds depuis le mois de fructidor?

Le comité de Bienfaisance a tout fait pour prévenir les plus pressants besoins; il est en avance d'une somme de 5 000 livres.

Législateurs, nous vous demandons les secours les plus prompts pour trois mille victimes de la misère, qui, dans ce moment, souffrent de besoin, et crient avec nous: Vive la République! Vive la Convention, l'une et l'autre indivisibles!

Cette pétition est renvoyée au comité des Secours (87).

53

Une députation de la section de la Fraternité [Paris] est admise à la barre; elle applaudit aux mesures sages et énergiques qui ont prévenu la guerre civile, et étouffé le feu de la révolte, en détruisant cette prétendue société-mère, si féconde en conspirateurs et en tyrans; troupe de factieux, qui, sous le nom de jacobins, osoient méconnoître l'autorité nationale, et organiser, sous ses yeux, de nouveaux plans de conjuration. Elle désire que les portes de ce repaire ne se rouvent jamais, et invite la Convention à rester ferme à son poste, appuyée sur l'intrépidité des hommes qui

(87) *Moniteur*, XXII, 643-644. *Rép.*, n° 72; *J. Fr.*, n° 797; *Gazette Fr.*, n° 1064; *Mess. Soir*, n° 835.